

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 16 décembre 2010 portant nomination
au grade d'aspirant à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : IO CJ1032598A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4134-2, R. 4131-8 et R. 4131-10 ;

Vu le décret n° 2008-945 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des officiers des corps techniques et administratifs de l'armée de terre, de la marine, de la gendarmerie, du service de santé des armées et du service des essences des armées ;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'école de formation des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ouvert aux titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (OCTA D), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 2 août 2010 :

Félicité Élisabeth.
Benedetti Aude.
Masot Steeve.
Loc'h Amandine.
Vilo Gaëlle.
Motta Christophe.
Zemb Vanessa.

Article 2

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'école de formation des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ouvert aux militaires de la gendarmerie titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV (OCTA SD), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 2 août 2010 :

Henry Aude.
Quenecan Frédérique.
Asdrubal Émeline.
Peltier Nadège.
Garcia Valérie.
Ramon Sabrina.
Francois Fabien.
Laassara Houda.
Barbier Aline.

Article 3

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours d'admission sur titres à l'école de formation des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ouvert aux titulaires d'un diplôme conférant le grade de master (OCTA TITRES), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 2 août 2010 :

Delauche Benjamin.

Vallerie Claude.

Grzybek Mathieu.

Rouchon Adeline.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 décembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

J. DELPONT